

VENT d'OUEST

CTL du 20 mai 2019 :



Compte Rendu des Débats

Ce CTL était consacré au bilan de l'année 2018. Deux expérimentations étaient ajoutées à ce point. Une partie de l'examen du bilan 2018 est reportée au CTL du 19 juin 2019.

Bilan de la Formation professionnelle :

L'absentéisme est en baisse, sauf ... sur les e-
formations "obligatoires" comme par exemple
la "formation-propagande" PAS !!!

Présentation du plan local de formation 2019 :

La direction souhaite que l'année prochaine le
plan de formation puisse être mis en ligne
plus rapidement qu'actuellement soit en début
d'année .

Le plan de formation 2019 prévoit notamment
plusieurs sessions relatives à l'examen de
comptabilité au cours du 2ème semestre .

Les 3 parcours de formation (international,
patrimonial et financier) sont maintenus .

Le stage vérificateur expérimenté (3
semaines) devrait se dérouler en début
d'année, à compter de 2020.

Rapport annuel d'activité :

Les moyens en personnel font apparaître un
écart de 25 ETP entre l'effectif disponible et
l'effectif affecté réellement.

Les vérificateurs de la DIRCOFI sont très
expérimentés (42 % ont plus de 10 ans
d'ancienneté). La moyenne d'âge des agents
est de 49 ans et 80 inspecteurs sont au dernier
échelon.

Extrait de notre déclaration liminaire : " (...)
le service SIII : ainsi lors des derniers CTL
consacrés au bilan d'activité, la CGT
demandait que les postes SIII soient mieux
fléchés au Tagerfip. De façon constante, vous
nous répondiez que conserver le classement
de vérificateur constituait une garantie pour
les agents de pouvoir cesser cette activité et
de reprendre une activité de vérification sans
lourdeur administrative. Cette année, tous les
agents de la Dircofi Centre Ouest sont

affectés par les CAP nationales "tout emploi",
et c'est ensuite la seule CAP Locale qui
détermine l'affectation réelle au service; la
"lourdeur" a donc disparu !!! Aussi nous
réclamons à nouveau que les postes SIII
soient clairement inscrits au Tagerfip. Cette
distinction est importante car, comme vous
nous l'expliquiez dans un précédent CTL, la
répartition des objectifs nationaux de
Contrôles Fiscaux Externes entre Directions
est fonction du nombre effectif de
vérificateurs affectés au Tagerfip. Nous
souhaitons donc que soit affiché au niveau
national le nombre réel de vérificateurs afin
de limiter nos objectifs et donc diminuer la
surcharge de travail pour nos collègues de
Brigades, et par ricochet de la BEP, de la
Cellule Alpage, de l'Animation, du
Contentieux et du Pôle Pénal."

Dans sa réponse, la Direction dit préférable de
maintenir le système actuel du détachement,
"plus protecteur des agents" et évoque les
difficultés de localisations d'emplois. Par
exemple, un vérificateur SIII basé à Cholet
voudrait arrêter et reprendre un programme de
vérif classique et serait remplacé au sein de la
SIII par un vérificateur d'Angers. Aujourd'hui,
c'est facile. Ce serait plus compliqué avec un
"vrai" service SIII. La CGT remarque qu'il
existe déjà des emplois affectés dans telle ou
telle localité et détachés à Rennes ou ailleurs.
Nous maintenons notre revendication de voir
notre objectif de nombre de contrôles
proportionnel au nombre **réel** de vérificateurs.

S'agissant du budget, nous avons évoqué les
difficultés récurrentes rencontrées au niveau
du parc informatique, notamment pour les
mises à jour Windows 7 des nouveaux
ordinateurs Dell. En prévision d'un passage à
Windows 10 envisagé d'ici 2022, la direction
a démarré l'acquisition de nouveaux
ordinateurs (80 en 2019, ainsi qu'en 2020).

Concernant les résultats financiers et les différents indicateurs, il apparaît qu'une fois mis à part les quelques dossiers exceptionnels, quasiment tous les items se sont encore dégradés cette année. **La CGT demande** une présentation plus détaillée, avec notamment une répartition des affaires entre origine MRV et origine plus classique. En attendant, il apparaît clairement que l'augmentation nette du nombre d'affaires et de la charge de travail afférente n'a rien rapporté de plus à l'Etat et aux contribuables ...

Les deux Expérimentations MRV prévues : (Mission Requêtes Valorisation) :

Extrait de notre déclaration liminaire : " (...) Avant d'aborder en détail ce point, la CGT s'étonne que ces expérimentations qui modifient profondément les processus de travail de la Dircofi n'aient pas fait l'objet d'une présentation pour avis au CHS-CT de Rennes compétent depuis cette année pour tous les agents de la DIRCOFI.

La 1^{ère} expérimentation consiste à supprimer le contrôle préalable des PCE et de la BEP à l'envoi de 3909 issues de listes MRV aux brigades.

Plusieurs questions se posent, et notamment celle de la charge de travail supplémentaire dans les brigades concernées. En effet, en se basant comme la Direction sur un taux de 20% d'utiles, cela signifierait pour le Finistère par exemple de faire un CSP intégral sur 180 entreprises pour retenir 36 dossiers. Les agents de la BEP, qui sont spécialisés sur cette mission, mettent en moyenne 2 à 3 jours pour trouver un dossier utile au milieu des dossiers inutiles puis rédiger, ou compléter dans le cas de MRV, une fiche 3909. Cela signifierait donc pour le Finistère une charge de travail équivalente à 90 jours. Comment est-il prévu d'absorber cette nouvelle tâche dans les brigades ?

Dans la note présentée, il est précisé que cela aura un impact sur la programmation attendue des DDFIP, la BEP n'étant pas évoquée. Faut-il en déduire que les objectifs de la BEP en terme de programmation pour ces brigades ne sont pas modifiés, alors même que les listes MRV ne passeraient plus par ce service ?"

La 1^{ère} expérimentation consiste à alimenter directement certaines brigades (BV 5, 6, 28 et 30) à partir des rapports d'analyse MRV, à charge pour elles de procéder à leur examen par le biais d'une « **levée de doutes** » afin de voir s'il y a lieu ou pas de monter ensuite une fiche 3909. La Direction estime que ce travail d'analyse est du ressort du chef de brigade et de la cellule d'appui de ces brigades.

Les rapports non retenus (soit actuellement 75 à 80 % des productions MRV) seraient remontés à la MRV via le PPCO d'Orléans. Cela n'a pas été clairement précisé, mais on peut penser que pour une levée de doute de qualité, il faudra justifier la décision de ne pas retenir ces dossiers.

La CGT remarque que les chefs de brigades ont déjà vu leur charge de travail augmenter ces dernières années avec la fin de la limitation à 100 du nombre de dossiers annuels à suivre. La barque sera encore plus chargée.

Alors que dans sa présentation la Direction annonce que les listes MRV sont déjà bien exploitées, **la CGT s'est étonnée** que l'on puisse espérer augmenter le nombre de 3909 en les faisant exploiter par d'autres personnes. La Direction pense que ce nouveau circuit permettra aux PCE de se concentrer sur l'événementiel. Connaissant l'état des PCE et des SIE, le doute nous semble permis.

En outre, **la CGT s'inquiète** d'autant plus des conséquences financières de ce mode de programmation que des éléments aussi basiques que le taux de fiches non retenu, de blanches, d'AFR, d'impact international et de la médiane de ces dossiers issus des listes MRV ne sont pas communiqués dans le bilan 2018. Avant la généralisation de ce mode de programmation, il nous paraît indispensable de procéder à son évaluation.

La Direction a alors admis que si l'expérimentation ne marchait pas (si, si, c'est possible!!!), on reviendrait au système ancien avec analyse préalable de la BEP ou du PCE.

L'expérimentation est également prévue dans d'autres DIRCOFI (Nord, Sud Pyrénées, Centre est, Sud Est).

Concernant la 2^{ème} expérimentation qui est envisagée seulement à la DIRCOFI Centre Ouest et à la DIRCOFI Nord :

Voici l'extrait de notre déclaration liminaire : "
(...)vous notez que de nombreux points vont être précisés lors de discussions avec CF1C. Il s'agit donc pour l'instant d'un projet un peu flou. Et quand c'est flou

Notons d'abord sur le principe, que la régularisation des dossiers d'entreprise par CSP relève aujourd'hui de la compétence des PCE et SIE. Le PCE de Rennes, par exemple, perd encore deux emplois cette année. Le DRFIP de Bretagne pense donc que ses effectifs sont suffisants pour assumer cette mission et toutes les autres missions du PCE. Jusqu'à présent, nous n'avons pas cru en cette fumeuse théorie du "patron fou", mais vous, pourquoi voulez-vous assumer une mission déjà parfaitement réalisée par d'autres ? Enfin, bien entendu, vous évoquez des brigades préalablement définies. La BEP d'une part ne voyant pas à priori sa charge de travail diminuer par la 1^{ère} expérimentation, et d'autre part perdant un agent cette année, pouvez-vous nous préciser quelles seraient les brigades concernées ? (...)"

La Direction confirme bien que c'est la BEP, et plus précisément deux agents en son sein, qui seraient en charge de cette nouvelle mission. Le Bureau CF-1C enverra directement des lettres 751 aux entreprises sur des risques pré-identifiés, à charge pour la BEP d'exploiter les réponses pour établir une procédure de régularisation L 62. Le volume envisagé est d'une centaine de dossiers. A notre demande de prime de restructuration pour les agents concernés, il a été répondu qu'aucune formation lourde ne serait nécessaire, quelques rappels de procédure seulement ... Nous nous interrogeons...

La CGT pour sa part a présenté une contre-proposition sur l'évolution des missions de la

BEP : constituer en son sein une cellule de mutualisation chargée d'examiner les 3924 et 3926 et tenter de modéliser des axes de requêtes afin d'alimenter la MRV en nouvelles requêtes. La réponse de la Direction est restée évasive....Nous réitérerons !

Nous avons ainsi appris que les lettres 751 adressées directement par la MRV ne seraient sans doute pas signées.

S'agissant des deux expérimentations, la Direction nous a répondu qu'une présentation en CHS-CT serait réalisée. Nous avons demandé que cette présentation soit accompagnée d'une évaluation de la charge de travail pour les agents.

Questions diverses :

Nous avons souhaité que la situation immobilière des brigades soit évoquée.

Sur Nantes, statu-quo, le déménagement envisagé à Cambronne est suspendu et une réunion avec le service RPIE est prévue.

Sur Le Mans, le déménagement de la brigade et des 2 BDV se précise. Le problème du stationnement des vérificateurs, dans les nouveaux locaux du centre ville, est à l'étude en liaison avec la DDFIP, sachant que les parkings qui lui appartenaient dans le passé ont été vendus.

Nous avons réclamé la location de parkings pour pouvoir accéder correctement aux locaux.

S'agissant de Chartres, le déménagement est prévu dans les locaux de la cité administrative à partir de 2020. S'agissant de Quimper, le déménagement dans des locaux domaniaux est toujours à l'étude.

Prochain CTL prévu le jeudi 20 juin 2019.

La délégation CGT était composée de **Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES**, n'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements.

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : cgt.dircofi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : _____

PRENOM : _____

STRUCTURE : _____

SITE : _____

Adresse Mel :

Je souhaite recevoir des informations de la CGT

Je souhaite adhérer à la CGT